

C'est ce qui ressort clairement du mémoire présenté au ministre, au nom de l'Association des éleveurs de bétail du Canada, où l'on signalait le chiffre élevé des immobilisations d'une part et les modestes recettes d'autre part en agriculture. J'aimerais vous lire le passage suivant du mémoire du 1^{er} novembre 1971:

On sait depuis longtemps à quel point la proportion des mises de fonds dans l'agriculture est élevée par rapport aux recettes. Non seulement est-ce là un trait caractéristique de l'agriculture, mais le problème se complique du fait des risques assez élevés dus aux caprices du climat et des marchés.

On a une preuve des modestes recettes de l'agriculture dans le fait que les banques hésitent à accorder des crédits à long terme aux fermiers, d'où la nécessité pour ceux-ci de recourir à la Société des crédits agricoles régie par le gouvernement.

Il est donc évident que, dans le cas d'une industrie où les frais sont élevés qui présente certains risques et rapporte peu, l'impôt sur la plus-value de capital sera plus perturbateur et onéreux que dans le cas d'une entreprise où la mise de fonds est modeste et les recettes considérables, comme dans les professions libérales par exemple.

Le rapport du comité sénatorial des banques et du commerce, du 4 novembre, admet également ce fait tout en exprimant, en termes tout à fait clairs et catégoriques, l'avis que les agriculteurs occupent une place spéciale dans la structure économique du pays. Le rapport poursuit en ces termes:

Au fil des années, ce secteur de l'économie a été sans cesse soumis à des pressions qui ont entraîné un profond changement dans la nature et l'utilisation des terres agricoles. Cette tendance préoccupe le comité qui estime que des mesures sont nécessaires pour inverser la situation.

Nous en sommes au point où l'entreprise agricole est traitée à l'égal des autres secteurs d'affaires, sans qu'il soit tenu compte du caractère singulier qu'elle présente et qu'il faille œuvrer pour maintenir le mode de vie rural. La disposition actuelle n'a pas reconnu le fait que la population rurale dépérit entraînant avec elle les collectivités agricoles, ce qui se répercute non seulement sur l'agriculture elle-même mais sur le monde des affaires. Il ne serait pas très sage de rester les bras croisés et de permettre au gouvernement de faire adopter des mesures désavantageuses pour l'entreprise familiale. C'est le contraire qui s'impose. Il faudrait encourager plutôt que décourager ce genre d'activité, qui revêt une importance capitale pour le bien-être social et économique du pays.

Conjointement avec les propositions fiscales, nous avons été saisis de diverses mesures législatives dont le seul résultat est de hâter le processus de rationalisation et l'exode rural vers les villes. Je voudrais lire un passage d'un discours prononcé par le ministre de l'Agriculture tel que le rapporte le *Sun* de Vancouver, du 2 décembre. C'est la voie où le gouvernement s'est engagé et les projets de loi que nous avons étudiés, y compris celui-ci, le prouvent. Voici ce que rapporte le journal:

Le ministre de l'Agriculture, M. H. A. Olson a déclaré ici, mercredi dernier, devant le 38^e congrès annuel de la Fédération agricole de la Colombie-Britannique, qu'on mettait la dernière main à un plan tendant à écarter de la scène rurale les cultivateurs improductifs ou marginaux.

Le ministre a déclaré que l'agriculture était aujourd'hui si complexe et la concurrence mondiale si forte qu'un tel programme serait avantageux pour le pays.

Par contre, le porte-parole de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique a dit dans son discours d'ouverture, d'après le *Vancouver Sun*, ce qui suit:

... en 1971, les producteurs ont travaillé aussi bien qu'à l'accoutumée, les récoltes n'ont pas été trop mauvaises, les agriculteurs ont fait plus d'efforts que jamais—«et pourtant, il semble que tout aille de mal en pis à un rythme encore jamais vu».

La question que je voudrais poser est de savoir qui porte un jugement sur l'efficacité. Il me semble qu'avec le manque d'encouragement apporté par cette proposition, on ne constatera dans cette industrie rien d'autre qu'une accélération de ce processus déjà bien engagé.

Je vois un autre sujet de préoccupation dans le fait que ce bill est si complexe et prête tant aux malentendus. On exerce sur nous une forte pression et on nous force à avaler cette mesure de gré ou de force. Le leader libéral de l'Alberta a dit qu'on avait répété que le nouveau système est si complexe que l'homme d'affaires moyen devra passer beaucoup de temps avec son avocat et son comptable, au point que, selon un observateur, on devrait modifier le nom du bill pour l'appeler «loi tendant à améliorer la situation financière des avocats et comptables dans le besoin».

Les dispositions sur les gains en capital du bill ont été expliquées par le député de Crowfoot et le député de Mackenzie. Le secrétaire parlementaire ou le ministre des Finances lui-même disposent-ils de chiffres permettant de nous indiquer comment cela se traduira sur le plan des revenus du Trésor fédéral lorsque l'impôt sur les gains en capital sera appliqué aux agriculteurs? Je me demande si ces revenus seront vraiment très importants et si le problème de l'application a été bien étudié. Je me demande si l'on a pensé aux effets négatifs que ces dispositions auront à l'avenir sur les exploitations de fermes familiales.

Je pense que, si ces trois facteurs n'ont pas été envisagés de façon réaliste, les dispositions sur les gains en capital applicables aux agriculteurs devraient être réévaluées. Si les revenus qui en découlent se révèlent faibles, les conséquences négatives de ces mesures sur l'avenir de l'agriculture et sur les transmissions de terres d'un père à ses enfants ne justifieraient pas les problèmes administratifs, la confusion et les brimades qui découleront de l'application de ces mesures. J'espère que le ministre des Finances ou le secrétaire parlementaire éclairciront ce problème.

L'autre point sur lequel j'aimerais entendre des commentaires du ministre et qui a déjà été abordé brièvement par le député de Crowfoot ce matin, concerne l'impôt sur les ventes de matériel agricole amorti. Je crois que les dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu sont acceptables pour les agriculteurs en ce sens qu'elles leur permettent de maintenir un outillage agricole tout à fait moderne. Les effets secondaires en sont très importants parce que, comme tous le savent, un investissement d'un dollar dans l'agriculture se multiplie par sept. Je crois que le député de Brant confirmera que la fabrication et la vente d'outillage agricole ont ralenti à cause des pressions qui s'exercent présentement sur l'industrie agricole. J'estime que cette mesure non seulement touchera les agriculteurs directement, mais qu'elle aura aussi des répercussions sur les ventes futures d'équipement agricole. Les vendeurs et les fabricants de machines agricoles du Canada en seront aussi affectés. Je signale, monsieur le président, qu'une commission royale d'enquête nous a vivement recommandé d'encourager la fabrication d'outillage agricole au Canada.

• (2.50 p.m.)

Une fois de plus, je ne puis vraiment voir pourquoi, à cause de ce qui semble un revenu insignifiant, nous allons changer la formule du régime actuel d'amortissement et de récupération de l'outillage agricole. L'impact des nouvelles dispositions sera énorme. J'espère que le gouverne-